ACCOMPAGNATEUR DE TOURISME ÉQUESTRE

NEVADA ACADEMY

SAS CENTRE DE FORMATIONS ET MÉTIERS ÉQUESTRES

RNCP41108 • niveau 4 • Titre à Finalité Professionnelle

Certificateur FFE • enregistré le 18/07/2025

PUBLIC ET EFFECTIF

Toute personne souhaitant accompagner des promenades et randonnées et développer une activité de tourisme équestre. Effectif de la session communiqué à l'inscription.

DURÉE DE LA FORMATION

455 HEURES EN CENTRE
SUR 12 MOIS
+ 1 365 h en entreprise*
Parcours individualisé.

FICHE FORMATION

COMPÉTENCES VISÉES ET OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Devenir ACCOMPAGNATEUR DE TOURISME ÉQUESTRE :

- Concevoir, préparer et conduire des promenades et randonnées en autonomie.
- Assurer la sécurité, le bien-être équin et la découverte du patrimoine naturel et culturel.
- Développer les activités et gérer la cavalerie, le matériel et les installations.

L'ATE n'autorise pas l'enseignement de l'équitation : les apports techniques répondent aux besoins et à la sécurité des sorties.

STATUTS ET PRÉREQUIS

Formation continue ou apprentissage.

- 18 ans et 7 jours de randonnée ; en apprentissage : 17 ans et 3 jours. Journées attestées ou brevet de randonneur d'argent postérieur au 01/08/2011, ou équivalent.
- Galop 6 de cavalier ou de pleine nature, ou Degré 2 ; licence FFE valide ; PSC1 / PSC, AFPS ou équivalent.
- Certificat médical pratique et encadrement de moins d'un an ; tests techniques d'entrée, sauf dispense.

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉLAI D'ACCÈS

1) Dossier de candidature disponible auprès du secrétariat, à retourner au moins 15 jours avant les tests ou la sélection.

2) Après réception du dossier : convocation aux tests et entretien de sélection.

3) Réponse d'admission dans les 15 jours suivant les tests, puis positionnement et parcours individualisé.

4) Envoi de la convocation de rentrée, du calendrier et des informations pratiques.

DÉROULÉ ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Alternance de regroupements à Nevada et de périodes en entreprise auprès du tuteur ou maître d'apprentissage.

Cours théoriques, orientation, préparation d'itinéraires, randonnées et bivouacs, travail et soins de la cavalerie.

Suivi individualisé et bilans réguliers avec l'équipe pédagogique.

* Référence du parcours annuel en apprentissage ; adaptation au positionnement et au contrat.

CONTENU DE LA FORMATION

BLOC n° 1

Piloter les activités et les projets de la structure de tourisme équestre pour en assurer le développement

C1.1 C1.1.1 C1.1.2 C1.1.3 C1.1.4 C1.1.5	**Concevoir, conduire et évaluer les projets** • Analyser le territoire, ses ressources et les possibilités de développement de la structure. • Identifier les attentes et caractéristiques des publics, dont les personnes en situation de handicap. • Construire un programme d'activités cohérent avec la demande, les objectifs et les moyens disponibles. • Coordonner les moyens et les personnes ; ajuster le projet au cours de sa réalisation. • Comparer les résultats aux objectifs et analyser la satisfaction pour améliorer les projets.
C1.2 C1.2.1 C1.2.2	**Gérer les activités et leur budget** • Tenir le suivi administratif des clients et des équidés selon les procédures et la réglementation. • Prévoir les recettes et dépenses, suivre les stocks et encaissements et maîtriser la rentabilité.
C1.3 C1.3.1 C1.3.2	**Accueillir, informer et sensibiliser** • Présenter les activités et le fonctionnement avec une communication accessible et adaptée. • Faire connaître les besoins des équidés, les règles de sécurité et les pratiques respectueuses.
C1.4 C1.4.1 C1.4.2 C1.4.3	**Promouvoir et développer le tourisme équestre** • Valoriser les activités et services auprès des clients. • Prospecter avec des supports et canaux de communication adaptés. • Représenter la structure et développer les partenariats locaux et touristiques.

Synthèse pédagogique des compétences du référentiel FFE.



CONTENU DE LA FORMATION

BLOC n° 2

Encadrer les activités de tourisme équestre en sécurité dans le respect du bien-être animal

C2.1 C2.1.1 C2.1.2 C2.1.3	**Planifier et préparer les promenades et randonnées** • Définir des objectifs adaptés aux publics, aux équidés et au milieu naturel. • Concevoir les itinéraires, maîtriser l'orientation et anticiper les risques et contraintes de circulation. • Préparer la logistique : cavalerie, matériel, haltes, étapes, hébergements, alimentation et assistance.
C2.2 C2.2.1 C2.2.2 C2.2.3	**Accompagner et animer les activités en sécurité** • Vérifier les capacités équestres, transmettre les consignes et assurer la sécurité de tous les participants. • Animer la sortie en faisant découvrir la relation au cheval, les paysages, le patrimoine et l'environnement. • Adapter l'intervention et l'itinéraire aux imprévus, à la météo, au groupe et à l'état des équidés.
C2.3 C2.3.1 C2.3.2	**Évaluer les activités et améliorer ses pratiques** • Évaluer la satisfaction, le déroulement, la sécurité et le bien-être équin afin d'améliorer les sorties. • Analyser son expérience d'accompagnement et les retours de l'équipe pour faire évoluer sa pratique professionnelle.

Synthèse pédagogique des compétences du référentiel FFE.



BLOC n° 3

Assurer l'éducation et la gestion de la cavalerie de tourisme équestre ainsi que l'entretien du matériel et des installations

C3.1 C3.1.1 C3.1.2	**Préserver la santé et le bien-être des équidés** • Évaluer l'état des chevaux pour préserver leur disponibilité et déterminer les mesures adaptées. • Réaliser les soins courants et faire appel aux professionnels compétents lorsque nécessaire.
C3.2 C3.2.1 C3.2.2	**Organiser l'emploi et le transport de la cavalerie** • Planifier l'utilisation des équidés en tenant compte de leur éducation, comportement et charge de travail. • Assurer le convoyage dans le respect de la réglementation, de la sécurité et du bien-être des chevaux.
C3.3 C3.3.1 C3.3.2	**Entretenir les installations et le matériel** • Vérifier l'état des équipements et identifier les réparations ou remplacements nécessaires. • Entretenir régulièrement le matériel et les infrastructures et réaliser les réparations courantes adaptées.
C3.4 C3.4.1 C3.4.2 C3.4.3	**Éduquer et travailler la cavalerie de tourisme équestre** • Construire un programme de travail selon les aptitudes du cheval, son apprentissage et son utilisation future. • Mettre en œuvre le travail en sécurité, développer l'éducation et la condition physique en préservant l'intégrité du cheval. • Évaluer les effets du travail et ajuster le programme à partir de critères objectifs.

Synthèse pédagogique des compétences du référentiel FFE.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le titre s'obtient par la validation des trois blocs, ou par VAE. Une voie d'examen ponctuel existe pour les candidats remplissant les conditions spécifiques du règlement FFE.

Les blocs acquis sont définitifs. Le titre est délivré à partir de 18 ans. L'attestation de stage est un prérequis aux certifications du parcours de formation.

1. Épreuve certificative du BLOC 1 - Pilotage des activités et projets de tourisme équestre

a) Rapport personnel : 25 pages maximum

Le document est transmis par voie électronique avant la certification, dans le délai communiqué à l'inscription. Il comprend deux parties :

Partie 1 : bilan du stage. Présentation de la structure, des moyens, de l'équipe et des publics ; description et analyse des activités conduites en accueil, promotion et gestion administrative et financière.

Partie 2 : projet de tourisme équestre. Présentation de sa conception, de sa réalisation et de sa valorisation :

- Diagnostic du territoire et de la structure ; demande et publics cibles.
- Objectifs, programme d'activités et déroulement de la mise en œuvre.
- Budget prévisionnel, tarification, communication et commercialisation.
- Bilan critique du projet et améliorations envisagées.

b) Soutenance devant deux évaluateurs

Présentation orale : **15 minutes maximum.**
Échange avec le jury : **20 minutes maximum.**

Le jury s'appuie sur le rapport et la présentation pour évaluer les compétences du BC1 selon la grille FFE.

REPÈRES DU PARCOURS DE FORMATION

Base de 455 h en centre : publics et encadrement 155 h ; techniques du tourisme équestre 150 h ; soins et infrastructures 80 h ; gestion et environnement professionnel 70 h.

Hors apprentissage : stage d'au moins 45 % du volume prescrit, soit 205 h sur la base de référence. En apprentissage : au moins 70 % de la durée totale du contrat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

2. Épreuve certificative du BLOC 2 - Encadrement du tourisme équestre en sécurité

Prérequis à la certification

- Totaliser au moins 15 journées de randonnée validées sur le carnet électronique.
- Présenter l'attestation de réussite au test d'organisation et de conduite d'une randonnée, délivrée par le coordonnateur.
- Valider le module Campus FFE de prévention et de lutte contre les violences sexuelles.

Le test de randonnée porte sur au moins **5 heures hors pauses**, avec une halte de midi, un itinéraire préparé et un groupe d'au moins **5 personnes**. Il vérifie la sécurité, l'agrément des cavaliers et l'emploi adapté des chevaux.

Épreuve A : dossier roadbook et entretien

Le dossier présente **4 itinéraires réellement conduits**, destinés à au moins deux publics différents :

- 2 promenades ;
- 1 journée avec pause du midi ;
- 1 randonnée avec une nuitée.

Pour chaque itinéraire : public, objectifs, patrimoine et environnement, contraintes réglementaires, carte et temps de parcours, points d'intérêt, cavalerie, matériel, logistique, sécurité et bilan critique.

Dossier transmis avant la session selon les consignes d'inscription. Il sert de support à un **entretien de 20 minutes** devant deux évaluateurs.

Le BC2 exige la réussite des épreuves A et B. Les compétences de sécurité sont éliminatoires ; tous leurs indicateurs doivent être validés.

AVANT LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Les EPMSP sont vérifiées après au moins **70 h de formation**, incluant une randonnée école d'au moins **2 jours et 1 nuitée** enregistrée au carnet électronique.

Le test consiste en une sortie de **1 heure**, sur un itinéraire reconnu, pour au moins **3 pratiquants de niveau Galop 3 à 7**. La validation des EPMSP (ou leur dispense) et la déclaration d'éducateur sportif stagiaire précèdent l'encadrement en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

BLOC 2 - Épreuve B : accompagnement d'une sortie

Le candidat conduit une promenade équestre de **1 heure** pour un groupe d'au moins 4 **personnes**, devant deux évaluateurs.

- Mise à cheval, vérification du matériel et du niveau des participants.
- Accompagnement, animation et gestion de la sécurité.
- Retour à la base et prise en charge de la fin de sortie.

Un **entretien de 10 minutes maximum** suit la promenade. Le public doit permettre des groupes d'âges et de niveaux variés.

La non-validation d'une compétence de sécurité est éliminatoire.

3. Épreuve certificative du BLOC 3 - Cavalerie, matériel et installations

Prérequis à la certification

Produire les attestations Campus FFE : **module A de la Capacité détenteur d'équidé** et **QCM Connaissances générales ATE**. Le BC3 demande la réussite des épreuves A et B.

Épreuve A : cas pratique de gestion

Une situation tirée au sort appelle une réponse argumentée, avec démonstration des gestes techniques si nécessaire.

Domaines possibles : soins, maréchalerie, bourrellerie, matelotage, convoyage, entretien du matériel et des installations, gestion de l'emploi des chevaux.

Mise en œuvre : 15 minutes maximum.
Entretien : 5 minutes maximum.

Les deux évaluateurs vérifient les compétences C3.1.1 à C3.3.2 à partir de la grille FFE.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

BLOC 3 - Épreuve B : démonstration technique commentée

Le candidat tire au sort deux exercices dans chacun des trois domaines : travail sur le plat, franchissement de sautants et habiletés propres au tourisme équestre.

1) Réalisation des six exercices : 5 minutes maximum

Après une détente préalable, le candidat réalise les difficultés déterminées : transitions, maniabilité, franchissements, barrière, branches basses ou autres exercices prévus au règlement.

2) Analyse de l'équidé : 5 minutes maximum

Il présente son analyse et propose des objectifs adaptés pour la séance de travail.

3) Travail commenté du cheval : 10 minutes maximum

Il conduit une séance cohérente avec son analyse, en expliquant ses choix et en respectant l'intégrité de l'équidé.

4) Entretien avec le jury : 10 minutes maximum

L'échange porte sur la séance, les techniques employées et la méthode de travail de la cavalerie de tourisme équestre. **Une chute est éliminatoire.**

ÉQUIVALENCES ET PASSERELLES

Des dispenses de tests, d'épreuves ou des équivalences de blocs peuvent être accordées sur justificatifs. Elles dépendent du diplôme exact, de sa date et, pour les résultats sportifs, du niveau et du score atteints.

La page suivante présente les principales correspondances. Le tableau complet de l'annexe 5 du règlement FFE ATE fait référence.

ÉQUIVALENCES ET PASSERELLES

Titre / certification détenue	Dispenses ou équivalences principales
Animateur poney (après le 13/11/2009), AAE ou AE	EPMSP
Moniteur d'équitation, mentions Attelage ou Équitation Western	EPMSP ; BC1 ; cas pratique du BC3
Ancien BC1 ATE obtenu avant le 26/01/2025	BC1
Ancien BC2 ATE obtenu avant le 26/01/2025	EPMSP ; dossier du BC2
Ancien BC3 ATE obtenu avant le 26/01/2025	Cas pratique du BC3
BEES 1 Activités équestres ou Équitation *	ETP ; EPMSP ; BC1 ; cas pratique du BC3
BPJEPS Activités équestres, mention Tourisme équestre *	ETP ; EPMSP ; BC1 ; dossier du BC2 ; cas pratique du BC3
BPJEPS Activités équestres, autres mentions ; BPJEPS Éducateur sportif, mention Activités équestres *	ETP ; EPMSP ; BC1 ; cas pratique du BC3
BC1 + BC2 du BPJEPS Éducateur sportif, mention Équitation *	BC1
BC4 du BPJEPS Éducateur sportif, mention Équitation *	ETP ; cas pratique du BC3
BAPAAT Randonnée équestre *	ETP ; EPMSP
CQP Animateur Soigneur Assistant *	EPMSP
CQP Organisateur de Randonnée Équestre *	ETP ; EPMSP ; BC1 ; dossier du BC2 ; cas pratique du BC3
CQP Enseignant Animateur d'Équitation *	ETP ; EPMSP ; cas pratique du BC3
BC2 + BC3 du CQP Enseignant Activités Équestres *	ETP ; cas pratique du BC3
3 participations en TREC, Club Elite / Amateur 3 minimum, avec au moins 75 % sur chaque test	ETP
3 participations en TREC, Amateur 2 minimum, avec au moins 75 % sur chaque test	ETP ; démonstration technique du BC3
3 participations en trail, Club Elite / Amateur 3 minimum, avec au moins 65/70	ETP
3 participations en trail, Amateur 2 minimum, avec au moins 65/70	ETP ; démonstration technique du BC3

* **Condition supplémentaire** : justifier d'au moins un an d'expérience professionnelle dans l'encadrement du tourisme équestre pour les lignes marquées d'un astérisque.

ETP : exigences techniques préalables à l'entrée en formation. **EPMSP** : exigences préalables à la mise en situation professionnelle. Une dispense du dossier du BC2 ne dispense pas de la sortie équestre.

Les intitulés exacts, les versions des titres et les résultats sportifs sont vérifiés sur justificatifs. Les niveaux sportifs équivalents prévus par la FFE sont recevables. Référence : annexe 5 du règlement ATE, mise à jour du 20/04/2026.

SUITE DU PARCOURS ET DÉBOUCHÉS

Poursuite possible : BPJEPS mention Équitation ou spécialisation professionnelle, selon les conditions d'accès.

Emplois : accompagnateur ou guide de tourisme équestre, responsable d'écurie, animateur soigneur, dirigeant d'un centre de tourisme équestre. Accompagnement en autonomie dans le cadre des prérogatives du titre.

COÛT DE LA FORMATION

Devis personnalisé sur demande.
Le coût dépend du parcours retenu après positionnement.

En apprentissage : formation sans frais pédagogiques pour l'apprenti, avec rémunération selon le contrat.

Autres financements possibles selon la situation et l'accord du financeur : OPCO, France Travail ou autres dispositifs mobilisables.

ACCESSIBILITÉ

Les besoins sont étudiés avec le candidat afin de préparer les adaptations de formation et la mobilisation de partenaires.

Les aménagements d'épreuves sont demandés en amont auprès de la FFE selon sa procédure. Contact handicap et conditions d'accès aux sites : nous consulter.

HÉBERGEMENT, TRANSPORT, REPAS

Nous contacter pour les possibilités, les conditions et les frais annexes.

TAUX DE SATISFACTION ET DE RÉSULTATS

Nevada Academy communique les indicateurs disponibles par formation et par promotion : satisfaction, réussite à la certification, poursuite de parcours et insertion professionnelle.

Les résultats consolidés et leur année de référence sont communiqués sur demande. Les statistiques nationales ne remplacent pas celles du centre.

RÉFÉRENCES DE LA FICHE

France compétences : RNCP41108 - niveau 4, enregistrement jusqu'au 18/07/2028.

Règlement FFE ATE et annexes - mise à jour du 20/04/2026. Sources consultées le 11/11/2026.

Organisation Nevada : parcours annuel de référence de 455 h en centre et 1 365 h en entreprise, ajustable au positionnement et au contrat.